



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_18-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_3_18**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Modification de la
demande de subvention Leader
: passage d'une demande «
travaux » à une aide à
l'acquisition de mobilier**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Le Président expose au conseil que la Communauté de communes a déposé une demande de subvention auprès du Leader Ardèche sur la construction de son nouveau siège.

Cette demande d'aide aux travaux n'est finalement pas éligible au titre du Leader.

Afin de ne pas perdre le bénéfice d'une instruction longue et complexe, les responsables du Leader ont proposé de réorienter la demande vers de l'acquisition de mobilier, principalement celui de la médiathèque et du coworking.

Le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de ce mobilier est le suivant :

Dépenses :

Montant total des dépenses 70 104,84 € HT

Recettes :

Subvention FEADER / LEADER sollicitée : 44 800 €

Autofinancement : 25 304,84 €

Total des recettes 70 104,84 €

De ce fait la subvention Leader est sortie du plan de financement « travaux » du nouveau siège. Il convient que le conseil autorise le Président à modifier cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la réorientation de la demande de subvention Leader des travaux du nouveau siège, vers l'acquisition de mobilier pour la médiathèque et l'espace de coworking, AUTORISE le Président à solliciter le Leader à hauteur 44 800 € pour une dépense de 70 104,84 € HT. DONNE tout pouvoir au président pour la suite de ce dossier et autorise la signature des documents nécessaires.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_18-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le